

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 31 octobre 2023, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Christophe RUET, Christophe PROUVOST

Absent excusé : Nathalie BOCQUERAZ,

Procuration : Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2023-18 : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC DE DENEIGEMENT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2023-14 du 19 juillet 2023 par laquelle il a été décidé de recourir à un groupement de commande avec la Communauté de communes de l'Oisans afin de recruter un prestataire pour le déneigement des voies communales.

L'entreprise FIAT a été retenue, ci-dessous le montant des prestations :

n° des prix	désignation des prestations (en lettres) en €	P.U. Hors Taxes (en chiffres) en €
1	Coût forfaitaire de l'astreinte	1 690,00 €
	L'astreinte sera versée mensuellement	
	Le Forfait mensuel : <i>Mille six cent quatre vingt dix euros</i>	
2	Coût d'intervention pour une prestation de salage uniquement (fourniture comprise)	120,00 €
	Prestation rémunérée en fonction des prestations réellement exécutées	
	L'Heure: <i>Cent vingt euros</i>	
3	Coût d'intervention pour une prestation de déneigement et de salage	65,00 €
	Prestation rémunérée en fonction des prestations réellement exécutées	
	L'Heure: <i>Soixante cinq euros</i>	
4	Abattage d'arbre	185,00 €
	Ce prix rémunère l'abattage et le stockage	
	L'Unité: <i>Cent quatre vingt cinq euros</i>	

Le montant du marché est de 57 880.00€ HT soit 69 456.00€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à procéder à la signature du marché et à prendre toutes les décisions concernant le marché cité ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*


Le Maire,
Nicole FAURE